

## Demande de neutralisation de stationnement

### ⚠ INFORMATIONS IMPORTANTES

Le présent document devra impérativement parvenir au service circulation soit par mail ([circulation.transports@mairie-sarreguemines.fr](mailto:circulation.transports@mairie-sarreguemines.fr)) soit déposé directement auprès du service (bureau n° 222 - 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville) **au moins 5 jours ouvrés avant la date de l'intervention.**

Toute demande ne respectant pas ce délai ne pourra pas être traitée. La neutralisation des emplacements sur place est à réaliser par les soins du demandeur.

**POUR LES PARTICULIERS UNIQUEMENT** : la récupération des panneaux « Interdit de stationner » se fera auprès des Ateliers Municipaux (tél : 03 87 98 93 61), rue Général Leclerc, du lundi au vendredi, de 7h à 11h50 et de 12h30 à 15h.

### DEMANDEUR (personne ou société redevable des droits d'occupation)

Nom de la Société  
et NOM du responsable :

N° SIRET :

ou

NOM et Prénom du particulier :

Date et lieu de naissance :

Nouvelle adresse en cas de  
déménagement :

Téléphone :

E-mail :

### Objet de la demande :

Déménagement

Livraison

Travaux, précisez :

### Nature de la demande (redevance suivant la Délibération du Conseil Municipal du 16/12/2024) :

Pose d'une benne  
Tarif : 15 € par jour

Stationnement de véhicule  
Tarif : 15 €/jour pour le 1<sup>er</sup> emplacement  
et 5 € par emplacement supplémentaire  
en zone de stationnement payant et  
15 €/jour/véhicule en zone bleue

Autre, précisez :

Type de véhicule :

Camion

Nombre :

Camionnette

Nombre :

Véhicule léger

Nombre :

### Date et lieu de l'intervention :

Adresse :

Date(s) :

Nombre de jour :

Le demandeur s'engage à payer auprès de la Trésorerie Municipale Sarreguemines le montant des droits d'occupation du domaine public.

Cadre réservé à l'administration

Demande reçue le :

Date et signature  
du demandeur :